

**CCAS Unité Domiciliation**  
**15 rue du Soleil**  
**42000 SAINT-ÉTIENNE**

**DEMANDE DE DOMICILIATION**

Pour demander une domiciliation au CCAS de Saint-Étienne, vous devez être reçu en entretien par un travailleur ou agent social. Un maximum de 5 ou 10 personnes sont reçues par après midi.

Pour cela vous pouvez vous présenter **sans rendez-vous à partir de 13h30**  
**les lundis mardis jeudis vendredis**

**Muni des pièces ci-dessous :**

**Pour tout demandeur :**

- Carte nationale d'identité ou carte de séjour ou récépissé en cours de validité
- Carte d'identité du pays d'origine
- Numéro de Sécurité Sociale
- Numéro allocataire C.A.F.
- Justificatifs de toutes les ressources

**Pour les personnes salariées :**

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- 3 Dernières fiches de paie
- Contrat de travail

**Pour les demandeurs d'emploi :**

- Justificatif Inscription Pôle Emploi
- Justificatifs indemnités chômage des 3 derniers mois
- Justificatif RSA

**Pour les familles avec enfants**

- Livret de famille et dernier certificat de scolarité de chacun des enfants

**Constats de présence sur la Commune :**

- Justificatifs liés au logement ou hébergement : EDF, GDF, eau, téléphone, taxe d'Habitation, avis d'expulsion, bail, attestation.
- Justificatifs prouvant le lien familial à Saint-Étienne (pièce d'identité, livret de famille, acte de naissance, jugement TI garde ou visite d'enfant)
- Attestation d'hébergement avec pièce d'identité si particulier
- Attestation de formation
- Attestation de promesse d'embauche
- Justificatif d'un suivi social et/ou médical
- Justificatif d'une action d'insertion
- Carte d'accès régulier à un organisme d'aide alimentaire...

**IMPORTANT ! APPORTER LES ORIGINAUX DES PIÈCES DEMANDÉES**  
**Ceci n'est pas une liste exhaustive, l'agent social peut vous demander d'autres documents lors de l'entretien.**